Nouméa, le 18 mars 2024

N/réf. : D/03-2024/000218

DECISION DU PRESIDENT PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE D'UNE SUPPLEANCE

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999,

Vu la loi du pays n°2021-7 du 21 juillet 2021 relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 168 du 19 août 2021 prise en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les dispositions communes aux chambres consulaires,

Vu la délibération n° 169 du 19 août 2021, prise en application de la loi du pays relative aux chambres consulaires de la Nouvelle-Calédonie et fixant les statuts particuliers de la chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles 16 et 17,

Vu le Règlement Intérieur de la CCI-NC, pris en application de l'article 6 de la loi du pays n°2021-7 du 21 juillet 2021,

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service et le fonctionnement courant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie,

Article 1er : Monsieur Pierre KOLB, élu consulaire, assurera la fonction de président suppléant, durant l'absence de Monsieur David GUYENNE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie, du 30 mars au 5 avril 2024 inclus.

Article 2 : Pendant cette période, Monsieur Pierre KOLB, élu consulaire, reçoit délégation de signature pour l'ensemble des attributions dévolues au Président, et telles que définies dans les textes précités, afin de remplir ses missions. Cette délégation n'entraîne aucune prime ou indemnité nouvelle à imputer sur le budget de la Chambre de commerce et d'industrie.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et disponible à l'accueil du siège de la CCI-NC où elle pourra être librement consultée.

Le Président de la CCI-NC

David GUYENNE

Diffusion :

- Intéressé
- Ensemble du personnel et des membres élus de la CCI-NC
- Public : accueil de la CCI-NC et site Internet de la CCI-NC

Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie
15 rue de Verdun - BP M3 - 98849 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie – Ridet n°115576.001
tél : (687) 24 31 00 . fax : (687) 24 31 31 . cci@cci.nc . **www.cci.nc**